

REUNION DU BUREAU DU 28 MAI 2021**DELIBERATION N°B21/062**

**Convention d'études
entre la Commune de Belmont de la Loire, Charlieu Belmont
Communauté et l'EPORA**

Le Bureau de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes,

- VU le Décret modifié n°98-923 du 14 octobre 1998, portant création de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA),
- VU le Décret 2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- Vu le Programme Pluriannuel d'Intervention 2021-2025 approuvé par la délibération n°21/029 du Conseil d'Administration en date du 5 mars 2021 ;
- Vu la présentation de la Directrice Générale.

Sur proposition du Président,

- ✓ Prend acte du projet de la commune de Belmont de la Loire et de Charlieu Belmont Communauté de solliciter l'EPORA pour la mise en place d'une convention d'études sur le territoire de ladite commune pour réaliser une étude pré-opérationnelle afin de requalifier le tissu ancien en centre bourg.
- ✓ Prend acte du montant maximum d'études fixé à 40 000 € HT.
- ✓ Prend acte du cofinancement de l'Epورا desdites études selon le dispositif défini par l'établissement et applicable à la signature de la convention objet de la présente délibération.
- ✓ Au regard des éléments ci-dessus évoqués, approuve le principe d'une convention d'études à conclure entre la commune Belmont de la Loire et l'EPORA, pour une durée de 4 ans.

Mandate la Directrice Générale, à l'effet de :

- finaliser sur les bases retenues le texte de la convention,
- signer cette convention dans un délai de 12 mois à compter de l'instance,
- mener à bien toutes les actions nécessaires à sa mise en œuvre.

La présente délibération n'entrera en vigueur et ne sera donc exécutoire :

- qu'après que la délibération n°21/029 du Conseil d'Administration en date du 5 mars 2021 soit elle-même entrée en vigueur et soit exécutoire
- qu'après sa transmission et son approbation au Préfet.

La Directrice Générale

Florence HILAIRE

Le Président du Conseil d'Administration

Hervé REYNAUD

Pour le Préfet de la région
Auvergne-Rhône-Alpes
et du département du Rhône,
par déléation,
la Secrétaire générale pour les
affaires régionales

Françoise NOARS

09 JUIN 2021